

Bedford

FERMETURE SAUVAGE DUNE USINE DE 124 ANS

(Bedford, 27 septembre 2008) « La fermeture de l'usine d'aiguille à tricoter industrielles Exeltor à Bedford, après 124 ans d'opération, est un geste sauvage posé au mépris des employés et des lois québécoises, » affirme Sylvain Martin, directeur régional québécois des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), qui représentent 117 des 140 employés de l'usine.

« Cette fermeture survient pendant une campagne électorale où l'on voit un premier ministre Harper totalement indifférent de la crise de l'emploi dans le secteur manufacturier, » de remarquer le syndicaliste. « On se demande ce qu'entend faire le candidat conservateur du comté face à cette situation de crise. »

La compagnie mère, l'Allemande Groz-Beckert, qui a acquis l'usine il y a une dizaine d'années, a annoncé jeudi aux salariés qu'ils perdaient définitivement leur travail le jour même. Selon la négociatrice du syndicat, Diane Mimeault, le syndicat n'a jamais été informé de quelque possibilité de fermeture que ce soit, pas plus d'ailleurs que le ministère québécois du Travail. On sait pourtant qu'en cas de licenciement collectif, un préavis doit être signifié au Ministère à l'association accréditée. Un comité de reclassement doit aussi être mis en place conjointement par le ministère, l'employeur et le syndicat.

« Les travailleurs et travailleuses de Bedford sont syndiqués depuis 1943, » de rappeler Mme Mimeault. A plusieurs reprises, ils ont accepté d'assouplir leurs conditions de travail en négociation pour accroître la performance de l'usine et améliorer la compétitivité de la compagnie. Aujourd'hui, on nous dit que les opérations ne seront pas transférées ailleurs. Pourtant, il y a quelques mois, des démarches étaient en cours pour ouvrir de nouvelles installations au Vietnam. On sait aussi que la compagnie produit en Chine... »

« C'est un coup dur pour la population de Bedford qui compte moins de 3000 habitants, » de dire Sylvain Martin. « C'est surtout un drame pour les travailleurs et travailleuses, dont la plupart comptent plusieurs années de service et qui auront beaucoup de mal à se faire réembaucher. »

Depuis l'annonce de la fermeture, le syndicat fait maintenant tout pour provoquer une rencontre avec l'employeur. « Nous entendons bien sûr faire respecter tous les droits prévus à la convention collective et à la Loi, » précisent les représentants syndicaux des TCA-Québec. « Mais, nous voulons surtout tout mettre en œuvre pour convaincre la compagnie de revenir sur sa décision et sauver les emplois. »

30

Source : Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada (TCA-Québec-FTQ)

André Leclerc, 514 349-9864, solidaricom@yahoo.ca

Diane Mimeault, 514 465-9323